



# CAP des corps communs de catégorie C et des adjoint(e)s techniques de la DAP :

(Mardi 19 septembre 2023)

## Déclaration liminaire

Monsieur le Président,

Paris, le 19 septembre 2023

Alors que le gouvernement nous incite à ne pas sortir durant les heures chaudes, certaines juridictions, structures, établissements et services n'ont pas appliqué la note du secrétariat général du mois de juillet et surtout n'ont aucun respect de l'article R4121-1 du Code du travail.

Buvez régulièrement de l'eau nous dit-on... : mais quand votre administration n'en fourni pas, il faut aller au lavabo boire de l'eau tiède !

Evitez de sortir aux heures creuses... : là encore, la hiérarchie outrepassa la note car aucun aménagement d'horaires n'est proposé aux agents. La pointe de canicule se situe entre 16 et 17 heures au moment où ses derniers quittent leur bureau, sans pour autant que cela interpelle la hiérarchie et qu'ainsi des aménagements d'horaires soient envisagés. Non, c'est marche ou crève !

### **Dans un tel contexte de canicule, c'est inacceptable !**

Alors que la doctrine ministérielle vise à avoir les bons réflexes durant l'été, cela ne semble pas être une priorité pour de nombreux responsables hiérarchiques !... Visiblement, les conditions de travail et plus directement la vie des personnels n'a pas grand intérêt pour eux !

Pire, certaines juridictions n'ont même pas porté cette note à la connaissance des agents, alors que les bureaux dans lesquels la température fleurait avec les 32° ou 33° se comptent par centaines.

**L'UNSa Justice** est indignée par ce type de comportement et de management peu respectueux des personnels.

Malheureusement, le réchauffement climatique est parti pour durer. Cela fait maintenant trois ans que nous dénonçons ces négligences. **Cela suffit !** Visiblement c'est compliqué à comprendre pour celles et ceux qui nous dirigent avec mépris et malveillance !

Nous faisons donc une nouvelle fois, le triste constat de la dégradation de nos conditions de travail, couplée à un sentiment d'abandon par notre ministère et l'absence de perspectives d'avenir valorisantes malgré des promesses pourtant affichées.

Nous sommes des femmes et des hommes qui, sous couvert de la Première Organisation Syndicale, **l'UNSa Justice**, exigeons d'être entendus, d'être reconnus, de disposer d'une revalorisation salariale légitime, d'un RIFSEEP plein et entier et non divisé par deux pour les personnels de la DAP, d'un droit à la dignité au travail. Cela passe par une véritable prise de conscience et par une traduction en matière de moyens et de reconnaissance.

S'agissant des personnels techniques, si à **l'UNSa Justice** nous revendiquons la création d'un corps de débouché pour les adjoint(e)s techniques corps commun, car ils et elles sont dépourvu(e)s de déroulé de carrière, nous exigeons le respect du protocole d'accord de 2017 qui prévoit aussi l'extinction du corps d'adjoint(e)s techniques en les requalifiant en catégorie B.

Par conséquent, le projet présenté doit être redéfini dans le cadre d'une négociation que doit déboucher sur le respect des engagements pris et la reconnaissance des missions, des spécialités et surtout de l'ensemble des personnels techniques.

Avant de conclure, nous souhaitons rendre hommage à notre collègue Christophe B., adjoint technique au TJ de Valenciennes décédé dans des conditions dramatiques au sein de la Juridiction le 12 septembre dernier. Nos pensées vont à sa famille ainsi qu'à l'ensemble des personnels du TJ de Valenciennes pour lesquels nous demandons un soutien et un accompagnement sans faille cette fois. Afin d'honorer sa mémoire, **l'UNSa Justice** vous demande une minute de silence.

Pour l'UNSa Justice, Les Élu(e)s à la CAP des « C ».